

Le lundi 14 février 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROPOSITION DE LOI PAUL BLANC - TENTATIVES DE DEROGATIONS A L'ACCESSIBILITE

Face aux pressions des lobbies, des députés veulent « enfermer » les personnes en situation de handicap !

Alors que la proposition de loi Paul Blanc est discutée à partir de demain à l'Assemblée nationale, l'Association des Paralysés de France (APF) condamne vivement les nouvelles tentatives de dérogations et autres mesures de substitution à l'accessibilité des constructions neuves proposées par certains députés ! Face aux pressions des lobbies, des députés veulent déposer des amendements permettant des dérogations à l'accessibilité et fixant, notamment, le taux de logements saisonniers accessibles neufs à 5% !

Comment peut-on proposer ce type d'amendement alors qu'aucune incapacité technique ne peut être opposée à la mise en accessibilité de constructions neuves ? De plus, l'APF tient à rappeler que la France a signée et ratifiée la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées et que celle-ci prévoit la conception universelle ! Or la notion même de conception universelle ne peut admettre aucune dérogation ni substitution !

En conséquence, l'APF demande la suppression de tout dispositif de substitution et le respect de la loi handicap de 2005 et de la convention ONU !

Depuis plusieurs mois, le gouvernement et certains parlementaires ont cherché, par tous les moyens, à remettre en cause le principe d'accessibilité des constructions neuves. Aujourd'hui ce sont des députés qui sont prêts à céder face aux pressions des lobbies de certains promoteurs immobiliers œuvrant dans le domaine du tourisme notamment. De plus, on constate dans ces propositions d'amendements une confusion entre bâtiments neufs et existants ! Une délégation APF sera donc présente demain pour assister aux débats à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, Nicolas Sarkozy, dans son discours sur la réforme de la dépendance, a souligné les avancées de la loi handicap de 2005 en matière d'accessibilité. Le thème du vieillissement de la population est largement mis en avant par le président de la République et le gouvernement qui insistent sur la nécessité de rendre accessibles les logements et l'espace public à tous. Comment peut-on, d'un côté tenir ce type de discours, et de l'autre revenir en arrière en tentant d'autoriser des dérogations aux constructions neuves ?

Il faut désormais une impulsion politique forte et une mobilisation d'urgence. Le gouvernement doit soutenir et accompagner les décideurs publics et les maîtres d'œuvres, et les députés ne peuvent donner un message contraire !

De plus, le pragmatisme démographique invite à prendre en compte dès aujourd'hui l'accessibilité ! En effet, l'accessibilité n'est pas une problématique spécifique aux personnes en situation de handicap, mais bien un enjeu majeur de notre société qui concerne tous les citoyens et qui doit prendre en compte le vieillissement de la population.

L'APF demande donc la suppression de tous les dispositifs de substitution et de dérogation à l'accessibilité des constructions neuves et compte sur une prise de conscience d'urgence pour respecter l'objectif de conception universelle prévue par la convention de l'ONU.

Contacts :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37
Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65